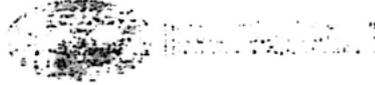


إعلانات التوظيف والصفقات



AVIS DE RECRUTEMENT 2024

L'Ecole Supérieur En Sciences Appliquées de Tlemcen lance un avis de recrutement suivant les modes de recrutement et les spécialités indiquées ci-dessous :

N°	Grade	Mode de recrutement	Conditions réglementaire Demandés	La spécialité	Nbre de post budgétaire	Autre Conditions
01	Ingénieur d'état des laboratoires universitaires	Concours sur titre	Les candidats titulaires du diplôme d'ingénieur d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent,	1- Chimie 2- Chimie Industrielle 3- Chimie et application : environnement 4-Génie de Procédés 5-Toutes autres spécialités.	01	/

❖ Dossier à fournir :

- Demande manuscrite de participation au concours en précisant toutes les coordonnées personnelles.
- Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale.
- Une copie certifiée conforme à l'original du titre ou du diplôme requis en plus le relevée de notes pour le parcours de formation. Fiche de renseignement remplie par le candidat (Téléchargé à partir du site officiel de la fonction publique ; www.concours-fonction-publique.gov.dz).
- 02 Enveloppes timbrées 21/27 avec adresse personnelle.
- Après admission définitive au concours sur titre, les candidats doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :
- une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation justifiant la position du candidat vis-à-vis des obligations du service national ;
- certificat de résidence ;
- Extrait de naissance n°13 ;
- 02 Photos d'identité ;
- Attestation de travail pouvant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité « concernant l'expérience acquise hors secteur de la fonction publique (dans le domaine privé) il est impératif qu'elle soit visée par la CNAS » ;
- Attestation justifiant la période de travail exécutée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou social des jeunes diplômés, en précisant le poste occupé, le cas échéant.
- Tous documents justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieure au diplôme exigé dans la spécialité, le cas échéant.
- Tous documents justifiant les travaux et les études réalisées par le candidat dans la spécialité, le cas échéant.
- Fiche familiale pour les candidats mariés.
- ❖ Les critères des sélections au concours sur titre :
- 1- Adéquation au profil de la formation du candidat avec les exigences du grade postulé (0 – 6 points) ;
- 2- Cursus d'études ou de formation (0-7 points)
- 3-Formation complémentaire au diplôme exigé dans la même spécialité (0 – 2 points) ;

- 4- Travaux ou études réalisés par le candidat dans sa spécialité pour les concours d'accès aux grades classés à la catégorie 11 et plus (0 - 1 points) ;
- 5-Expérience professionnelle acquise par le candidat dans le même emploi ou dans un emploi équivalent « par année d'exercice » (0 - 6 points) ;
- 6- Date d'obtention du diplôme (0 – 5 points) ;
- 7- Entretien avec le jury de sélection (0 – 3 points) ;
- ❖ Le départage des candidats déclarés ex-aequo lors de la proclamation des résultats du concours sur titre, s'effectue selon l'ordre de priorité suivant :
- Les ayants droits de chahid (fils ou fille de chahid) ;
- Les catégories aux besoins spécifiques (handicapés pouvant exercer les tâches inhérentes au grade postulé ;
- L'âge du candidat (priorité au plus âgé) ;
- La situation familiale du candidat (marié avec enfant, marié sans enfants, soutien de famille, célibataire) ;
- ❖ Les voies de recours :
- Les candidats non retenus pour participer aux concours peuvent introduire un recours au niveau de L'Ecole supérieur des sciences appliquées Tlemcen devant l'autorité ayant pouvoir de nomination qui doit statuer sur ledit recours et répondre aux intéressés au moins cinq (05) jours ouvrables avant la date de déroulement du concours.
- ❖ Délais des inscriptions et dépôts des dossiers :
- Les dossiers de candidature doivent être adressés à « L'Ecole supérieur des sciences appliquées – Tlemcen Bel Horizon (BP 165 R.P Tlemcen) ;
- Les délais des inscriptions son fixé quinze (15) jours ouvrables à compter de la date du premier avis publié dans la presse écrite.
- Tout dossier incomplet ou arrivé hors délais d'inscription ne sera pas pris en considération.
- **Observation :**
- Les candidats travaillant dans une d'autres organismes sont tenus de déposer une autorisation de participation au concours délivrée par l'établissement d'origine.